



## Quand les enfants peuvent-ils être entendu sur le droit de visite

Par **laurak**, le **25/09/2008** à **12:38**

Bonjour,

voilà je suis divorcée depuis mars 2008 , divorce à l'amiable si on veut, en fait dans la convention que l'on a faite avec mon ex, j'ai réparti les vacances sans demandé l'avis à mes enfants en pensant que ç a allait leur convenir et surtout car je voulais prouver à mon ex que je ne le privais pas de ses enfants donc pour le partage des vacances, je ne me suis garder seulement 5 semaiens par an , le reste des vacances , c'est lui qui doit les avoir à savoir il les a une semaien en février, 2 semaines à paques, 5 semaines l'été , toutes les vacances de la toussaint et la semaine de noel les années paires et inversement les années impaires. Je pensais bien agir mais mes enfants sont malheureux.

J'ai tenté de demander à mon ex en lui expliquant le désir des enfants, mon fils de 13 ans 1/2 lui a formuler aussi, de lui demander s'il était d'accord pour que les enfants ne viennent qu'une semaine à paques et seulement 4 semaines l'été soit en juillet soit en aout et il s'y refuse totalement, il m'a même annoncé que l'été 2009 il prendrait les enfants du 20/07/09 au 16/08/09 et du 24/08/09 au 30/08/09.

Mon fils souhaite parler au juge pour modifier les vacances, il n'arrête pas de me dire que ses copains à lui ne sont pas obliger d'aller chez leur père alors il ne voit pas pourquoi lui il serait obliger d'y aller alors qu'il n'en a pas envie .

Je ne sais plus quoi faire, il faut savoir que durant la procédure de divorce mon ex a fait uen tentative de suicide au domicile le soir du 24/12/07 et que je n'en ia pas parlé durant le divorce, de même il a un problème d'alcoolisme, il continue à parler de mort à son fils notamment qu'il est aller chez un notaire pour que si il lui arrive quelque chose ses biens soient répartis entre ses deux enfants, ses parents , son frère et sa nouvelle compagne, c'est ce qu'il a expliqué à mon fils.

Est-il possible que les enfants soient entendus par le juge et à quel âge, faut-il les faire assister par un avocat, je ne peux pas les laisser comme ça, ce sont des pleurs des crises à chaque fois qu'ils doivent partir chez leur père, je n'en peux plus; aidez-moi, conseillez-moi.

merci